

**FORMULAIRE D'AGREMENT
ECOLE DE NATATION FRANCAISE**

La structure locale
située
représentée par, en qualité de
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'une part,

Et
La structure territoriale représentative (comité départemental, comité régional ou structure équivalente) de la **Fédération Française de Natation**,
dénommée **Comité Régionale de Natation de La Réunion**
située à la Maison Régionale des Sports - 97494 STE CLOTILDE CEDEX
représentée par Monsieur Jean-Claude CAUSSANEL , en qualité de président
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'autre part,

Les parties ci dessus mentionnées s'engagent au respect du cahier des charges Ecole de Natation Française.

Le présent engagement prend effet à la signature de la structure territoriale représentative de la Fédération Française de Natation.

Le présent engagement délivre l'agrément E.N.F à la structure locale mentionnée ci-dessus.

L'agrément E.N.F est délivré pour l'année sportive en cours, et est renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment la production des bilans.

Le non respect des conditions requises par le cahier des charges entraine le retrait de l'agrément E.N.F.

Fait en deux exemplaires à Saint-Denis, le

Pour la structure territoriale représentative de
la Fédération Française de Natation
(Nom, qualité, cachet, signature)

Pour la structure locale
(Nom, qualité, cachet, signature)

Jean-Claude CAUSSANEL, Président

.....